



Kinshasa, le 24 Août 2015

## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 001/2015 RECRUTEMENT D'UN DÉLÉGATAIRE POUR LA GESTION DE L'HÔTEL CONGO PALACE À KISANGANI DANS LA PROVINCE DE LA TSHOPO

### I. Contexte Général

Dans le cadre de la révolution de la modernité prônée par le chef de l'Etat, l'Institut National de Sécurité Sociale, en sigle « INSS », s'est engagé dans un vaste programme de réhabilitation et de construction d'infrastructures, à travers l'ensemble du territoire national, destinées à abriter ses services et à l'usage commerciale en vue de mener à bien sa mission lui dévolu par son statut du 29 juin 1961, à savoir : l'organisation et la gestion du régime général de sécurité sociale de la République Démocratique du Congo (RDC).

Outre les autres ressources financières permettant de bien réaliser ladite mission, l'INSS dispose d'un patrimoine immobilier dont l'hôtel Congo Palace.

C'est dans cette perspective que l'INSS a procédé à la rénovation complète du bâtiment abritant cet hôtel dans la Province de la TSHOPO (Ex Province Orientale), ville de KISANGANI.

Cet hôtel est de standing 5 étoiles et dispose de 95 chambres dont :

- 1 suite présidentielle,
- 3 suites de luxe,
- 10 suites juniors,
- 81 chambres standards réparties en 9 groupes selon leurs formes et surfaces,
- 1 terrasse panoramique au 6<sup>e</sup> étage,
- 1 boîte de nuit,
- 1 restaurant principal,
- 1 restaurant luxe' bois Aphormosia,
- 1 galerie commerciale,
- 1 gymnase,
- 2 saunas rooms (Homme et femme),
- 2 massages rooms,
- 1 petit casino,
- 1 réception,
- 1 salle de réunion,
- 1 double piscine pour adultes et enfants (Ø 14 et Ø 7),
- 1 parking principal 40x40 (1600 m<sup>2</sup>),
- 1 blanchisserie,
- 1 jardin avec cascade artificiel.

Ainsi l'INSS se propose de recruter un Délégué en vue de la gestion dudit hôtel.

### II. Objet de l'intervention du délégué

La mission du Délégué aura pour objet la gestion et la

participation au choix et à l'acquisition de l'équipement en assurant les services requis d'un hôtel 5 étoiles dans le strict respect des normes internationales d'hôtellerie.

### III. Profil du Délégué

Le candidat devra :

- Etre une chaîne hôtelière ou un gestionnaire hôtelier de renommée mondiale (joindre les documents administratifs l'attestant),
- Avoir une expérience avérée d'au moins 20 ans dans la gestion hôtelière,
- Disposer d'au moins une mission similaire en cours d'exécution.

L'équipe de Délégué devra comprendre tous les experts nécessaires à la gestion dans tous les domaines (gestionnaire manager, responsable de Sales and Marketing...).

### IV. Méthode de sélection

Les candidats intéressés doivent fournir leurs manifestations d'intérêt en trois exemplaires contenant les informations exigées ci-haut et autres, démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience avérée pour l'exécution de la mission.

Après établissement de la liste restreinte, le Délégué sera recruté par la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût tel que décrit dans le manuel de procédure de la Loi Relative aux marchés Publics.

### V. Informations et réponses à l'AMI

Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires du lundi au vendredi de 8h00' à 15h00' à l'adresse téléphonique ci-après :

- +243998248440/ +243858973388

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le **24 septembre 2015 à 12h00'**, dans une enveloppe scellée portant la mention « **AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 001/2015/RECRUTEMENT D'UN DÉLÉGATAIRE POUR LA GESTION DE L'HÔTEL CONGO PALACE À KISANGANI DANS LA PROVINCE DE LA TSHOPO** », à l'adresse ci-dessous :

- Bâtiment Administratif de l'INSS sis 95, boulevard du 30 juin, Kinshasa/Gombe/RDC, entresol, Chef de Pool Juridique,
- [cgpmpinss@gmail.com](mailto:cgpmpinss@gmail.com)

*Le Directeur Général*  
**Agnès MWAD NAWAJ KATANG**